

Règlements officiels du tournoi amical de pêche

Édition 2017

Rivière L'Assomption

Principes

- 1- Pêche avec remise à l'eau principalement mais non obligatoire
- 2- Les photos des poissons confirmer la prise avec le marquage de la date et heure sur la photo avec l'étalon de mesure du CVRA.
- 3- Déclaration du nombre de prise et espèce sur le formulaire de rapport de pêche.
- 4- Respecter en tout temps la réglementation sur la pêche sportive et particulièrement les limites de prises pour chacune des espèces

- 5- Le concours se déroule uniquement sur la rivière L'Assomption du pont de la montée Ste-Marie (Parc du Vieux-Pont) au pont de la route 341 (montée L'Épiphanie) à L'Assomption.
- 6- Les participants s'engagent à être respectueux envers les autres usagers de la rivière, mais également envers notre cours d'eau en ne laissant aucun déchet ou débris sur les bords de la rivière.

Le concours se déroule le 6 août 2017

Heure de début et heure de fin : 7h00 à 16h00.

Tirage général et remise de prix à 16h30

Inscription :

- La participation au concours de pêche est gratuite.
- L'*inscription* donne droit à *un instrument de mesure officiel* du poisson, aux prix de participations, aux activités organisées dans le cadre du *concours*.
- La période d'inscription se termine le 6 août 2017 12H00.
- L'inscription a lieu sur le site internet suivant www.cvra.ca et sur place au parc Léo-Jacques le jour du concours.
- Un membre du jury ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.
- Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de
 - *L'événement* sans que d'autres demandes ou permissions ne soient faites aux participants.

- Le concours s'adresse qu'aux résidents domiciliés de la province du Québec.
- En cas d'annulation du concours en raison d'un événement météorologique hors de notre contrôle ou un cas de force majeure tel que tempête, tornade ou inondation, une autre date peut être envisagé par l'organisation avant d'annuler l'événement. Advenant

une annulation tous les prix vont être tirés au sort et les gagnants vont être contactés.
Les prix devront être récupérés *au CVRA* dans *le délai* prescrit plus bas.

Les catégories de poissons du tournoi :

- Les grands poissons : le plus long.
- Le doré Jaune ou noir: le plus gros total en longueur de trois (3) dorés.
- L'achigan : la plus longue prise
- Le plus grand nombre d'espèces capturées.

Fonctionnement des mesures :

- Lors du *dépôt du rapport de pêche*, le participant doit montrer sa fiche d'inscription, déposer *son rapport de pêche* et les photos de ces prises *avec la mesure officiel*.
- Les heures de *dépôts du rapport de pêche* sont le *dimanche 6 août 2017* début 13H00 fin 16H00.
- Aucun retardataire ne sera accepté.
- La longueur des poissons est mesurée avec la règle officielle du *CVRA*
 - *Cette dernière prévaut* advenant un différent.
- Lors de la remise *du rapport de pêche*, l'officiel remettra un billet au participant pour ainsi lui donne la chance pour les tirages *des prix de participations*.

Prix catégories gagnantes :

- 2 bourses seront remises par catégorie de poissons en compétition.
- Au total 8 bourses seront remises pour les catégories gagnantes.

Remise de prix et bourses :

- Les prix et bourses seront remis sous le chapiteau à la CVRA à *la fin* de la journée du 6 août à compter de 16H30.
- Plusieurs prix de participation seront distribués *par un tirage* parmi tous les participants *ayant déposés leur rapport de pêche*.
- Le nom des gagnants des prix seront affichés à l'office du CVRA et sur les *plateformes Web* jugées nécessaires par l'organisation.
- Dans l'éventualité où le gagnant d'un prix est *absent*, *le CVRA*, dans les 30 jours du *concours*, par téléphone et courriel, ledit gagnant des démarches qu'il doit faire pour que son prix lui soit remis.
- Les prix doivent avoir été récupéré avant le 31 août 2017, sans quoi le prix redevient propriété du CVRA.
- Aucun prix n'est *envoyé* via la poste, chaque gagnant doit prendre les moyens nécessaires à lui pour récupérer son prix *en contactant le CVRA*.

Ordre de la Remise des prix:

- Les bourses pour les catégories de poissons seront remises (8).
- Les prix de *participations*.
- Advenant une égalité entre 2 participants la bourse sera divisé.
- Possibilité de modification de l'ordre sans préavis.

Mesures disciplinaires :

- Les officiels *du CVRA* se réserve le droit de disqualifier un participant suite ou à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur de la part du participant et ou des personnes se trouvant dans la même embarcation que le participant.
- Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur
 - L'image du *concours* ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par les membres *du CVRA*.
- Aucune forme de violence physique ou verbale commise envers des participants et /ou membres
 - Du personnel *du CVRA* ne sera toléré et peut conduire à la disqualification et l'expulsion du participant.
- Toute personne prise à tricher ou sur le point de se verra disqualifier.
- Les décisions prises par les membres *du CVRA* sont irrévocables.

La disqualification du tournoi pour quelque raison que ce soit entraînera la perte du droit de participation au tirage de tous les prix.

Responsabilité Civile

- Le *CVRA* ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.

Résultats Officiels :

- Les résultats officiels seront rendus publics à la fermeture *soit le dimanche 6 août 2017* à partir de 16H30, *au parc Léo-Jacques*.

NB: Le CVRA se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 6 août 2017